

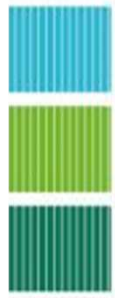
Elaboration du SCOT de l'Arrondissement de Sarrebourg

*Elaboration du Document d'Orientation et
d'objectifs (DOO)*

Commission SCOT du 28 juin 2017

Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités



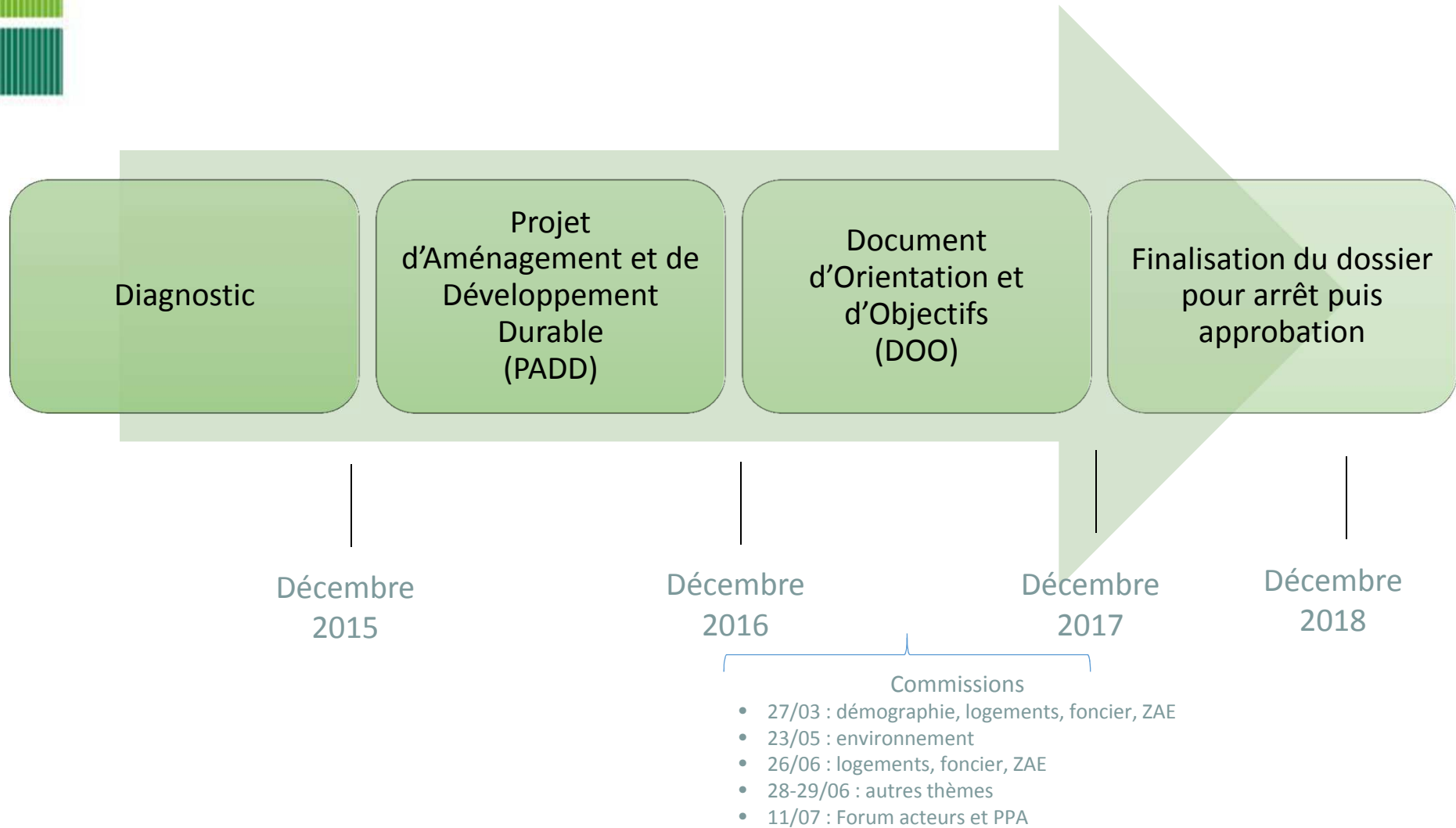


Ordre du jour

- Rappel de la démarche
- Méthodologie
- Réflexions sur le DOO pour les thématiques de la commission



Démarche et méthodologie





1 SCOT, 3 Documents

RAPPORT DE PRÉSENTATION

. Diagnostic
. État initial de l'Environnement



Enjeux

Il définit et analyse les enjeux du futur SCoT

PADD

Projet d'Aménagement
et de Développement Durables



Choix

Il formule le projet du territoire, en définissant des axes stratégiques de développements et les objectifs à atteindre

DOO

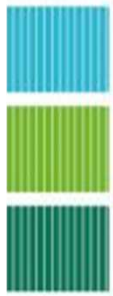
Document d'Orientations
et d'Objectifs



Règles opposables

Il définit les prescriptions permettant la mise en oeuvre du PADD

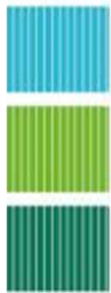




Méthodologie

- Le DOO décline le PADD (sommaire similaire)
- Il traduit les objectifs du PADD en règles :
 - Prescriptions
 - Recommandations
- Travail sur le DOO :
 - Le choix des scénarios de transcription du PADD
 - Les compléments ou amendements et arbitrages concernant les prescriptions et recommandations





Rappel du PADD

3 objectifs stratégiques

Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

1. Poursuivre le développement démographique du territoire
2. Répondre aux besoins diversifiés en logement
3. Maintenir la qualité des paysages
4. Adapter l'offre de services
5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
6. Protéger la population des risques et nuisances

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi**
- 2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »**
- 3. Diversifier les modes de déplacement**
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire**
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière**
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif 3 – créer un environnement favorable au dynamisme économique

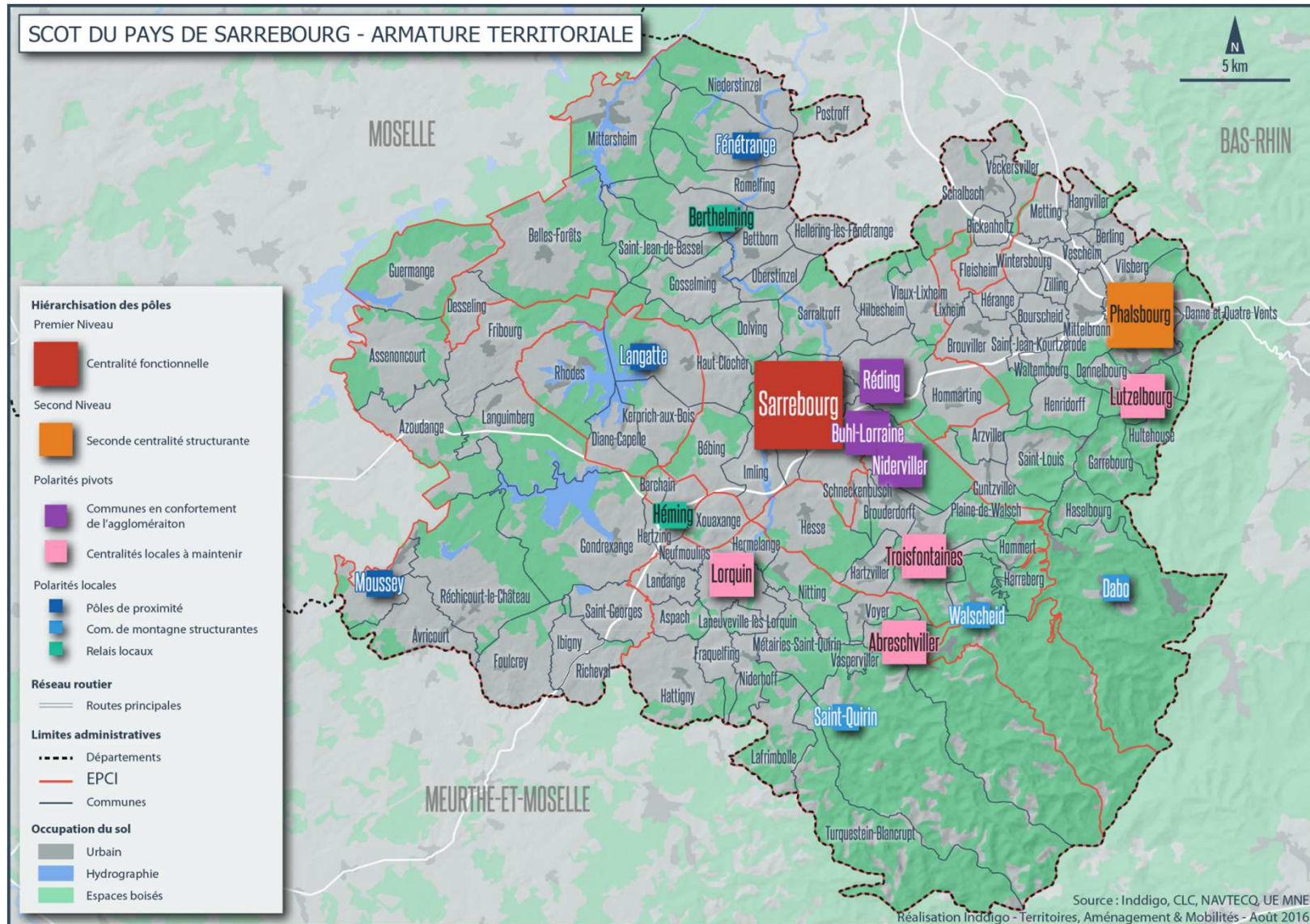
1. Consolider le tissu économique, entre tradition et modernité
2. Favoriser la mixité fonctionnelle et limiter la consommation de foncier économique
3. Maintenir une agriculture diversifiée
4. Maintenir une forêt multifonctionnelle et accroître la valeur ajoutée de la filière bois
5. Poursuivre le développement touristique
6. Proposer une offre foncière et immobilière économique de qualité

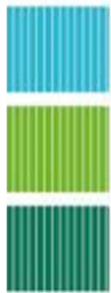




Rappel du PADD

Organisation territoriale solidaire





Réflexions sur le DOO

Rappel du PADD

Prescription <= ? => Recommandation

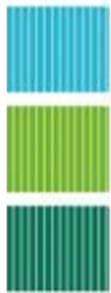
Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

- Rester ouvert sur la grande région
- Coopérer avec les territoires environnants

Garantir la cohérence avec les territoires environnants

- Garantir une cohérence avec les SCoT environnants dans le cadre de l'interSCOT
- Intégrer les relations transfrontalières autour de la vallée de la Sarre

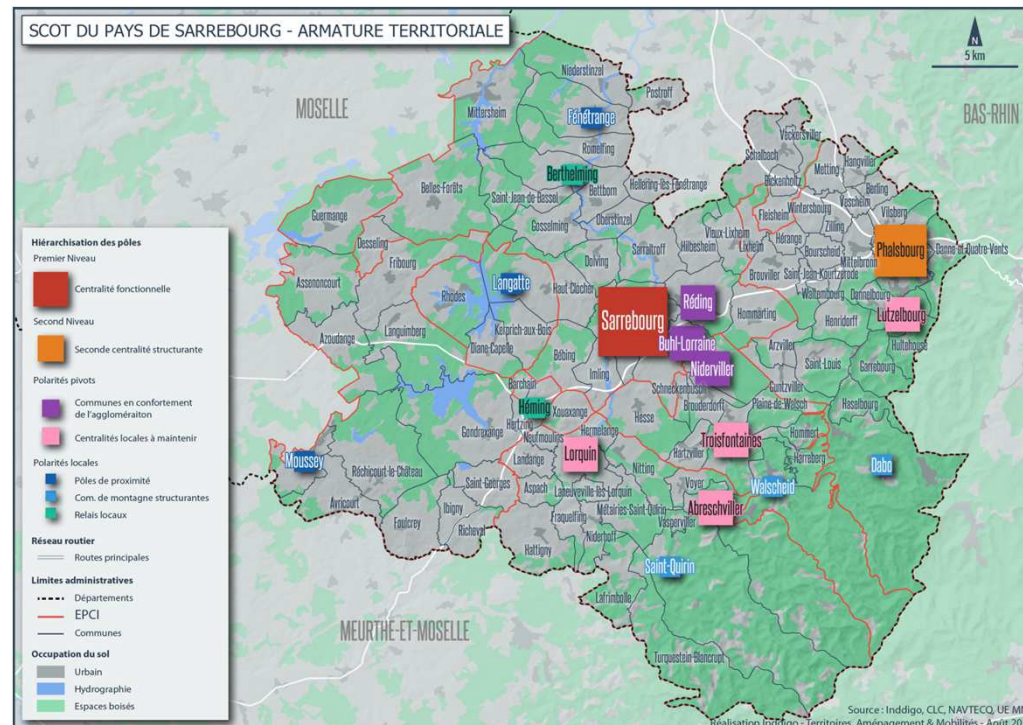


Réflexions sur le DOO

Structurer le développement et l'aménagement du territoire selon l'armature suivantes :

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive



Le SCOT favorisera les « vocations naturelles » de 2 entités du territoire :

- D'une part l'ouest du territoire, pays des étangs, écrin de verdure et vitrine écologique et touristique de l'arrondissement, au nord-ouest l'axe stratégique Fénétrange – Langatte – Heming – Moussey/Avricourt ;
- D'autre part, le sud-est du territoire, le secteur de montagne, au sud-est de l'axe stratégique Lutzelbourg, Troisfontaine-Saint-Quirin.
-



Réflexions sur le DOO

Rappel du PADD

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

- Structurer les déplacements en lien avec les communes équipées d'une gare
- Favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle
- Développer les modes doux à l'échelle des polarités

Structurer les déplacements en lien avec les gares

- Gare centrale à Sarrebourg
 - Favoriser le développement urbain au S de la voie ferrée, dans un rayon de 500 m autour des gares, en saisissant les opportunités foncières pour des projets urbains.
 - Favoriser la densification autour de la gare, supérieure aux autres secteurs.
 - Favoriser la diversité des fonctions urbaines (
 - Renforcer son poids et sa capacité multimodale
- Gare à vocation interrégionale à Réding
 - Favoriser le développement urbain au N de la voie ferrée, dans un rayon de 500 m autour des gares, en saisissant les opportunités foncières pour des projets urbains.
 - Favoriser la densification autour de la gare, supérieure aux autres secteurs.
 - Favoriseront la diversité des fonctions urbaines
 - Favoriser la complémentarité avec la gare de Sarrebourg
 - Renforcer le rabattement multimodal
- Gare d'interface, Lutzelbourg : renforcer sa vocation de rabattement car elle permet les connexions avec les territoires voisins.
- Gares de Berthelming et Igney-Avrécourt : maintenir leur configuration actuelle



Réflexions sur le DOO

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Développer les différents transports en commun en fonction des polarités

- Organiser l'intermodalité avec les réseaux existants et avec les territoires voisins
- ~~Développer~~ Organiser une offre diversifiée en cohérence avec l'armature territoriale
- Prioriser les axes reliant les grands pôles pour le support de lignes de transports en commun performantes, notamment sur l'axe Sarrebourg-Phalsbourg
- Mettre en place une offre TAD entre les polarités et Sarrebourg ~~en direction de Sarrebourg des Minibus pour et entre les archipels fonctionnels~~
- Valoriser les bus urbains dans l'agglomération Sarrebourg-Réding
- ~~Adapter un TAD journalier dans le périurbain~~
- ~~Mettre en place un TAD périurbain 2 fois/semaine en direction de Sarrebourg~~
- Mettre en place des relais/navettes entre les différentes gares en complément de l'offre ferroviaire
- Favoriser ~~les Relais le~~ covoiturage et TAD transversale entre les pôles
- Renforcer ~~l'offre en transport collectifs,~~ le covoiturage et l'autopartage par la création et la valorisation des parcs de stationnement de façon privilégiée dans les polarités du territoire, ainsi que par la création d'une plateforme internet la mise en place de bornes électriques sur les parking
- Prévoir les arrêt des transports publics dans les projets d'aménagement, notamment des pôles commerciaux
- ~~Développer les transports à la Demande (TAD)~~
- ~~Mettre en place des réseaux de transports collectifs sur les liaisons identifiées comme prioritaires pour favoriser l'intermodalité (entre les communes avec une gare et entre les polarités centrales)~~
- Développer la communication et la mise en cohérence des réseaux avec les territoires voisins
- Favoriser la communication pour faire connaître les réseaux et ainsi les valoriser par exemple mettre en place des panneaux d'affichages ou une signalétique abondante.
-

Réflexions sur le DOO

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Développer les modes doux

Dans les tissus urbains :

- Valoriser et prioriser les mobilités douces et les aménagements qui vont de pair: mise en accessibilité de la voirie, qualification des espaces publics, organisation des proximités, signalisation, signalétique,...
- Mettre en place une circulation protégée, confortable et sécurisée
- Aménager en priorité les liaisons cyclables pertinentes : relier les équipements, les gares, les commerces, les services structurants du bassin de vie.
- Ces liaisons favoriseront les opportunités touristiques, adaptés aux les contraintes topographiques et les couts d'aménagements.

En dehors du tissu urbain :

- Valoriser les chemins ruraux adaptés ou les voies forestières
- Réfléchir en amont au circuit pour les mettre en cohérence
- Réserver des espaces dédiés à la pratique de Vélo à Assistance Électrique

Maîtriser et rationaliser l'offre de stationnement

- Favoriser le stationnement vertical pour les opérations d'aménagement afin de limiter la consommation foncière
- Favoriser des parcs de stationnement perméables
- Valoriser la mutualisation du stationnement en analysant les capacités de stationnement existantes en amont de tout projet
- Penser le stationnement à l'échelle de la ville, du bourg, du quartier, des points d'arrêt des transports en commun et des commerces et services pour ne pas envahir l'espace publics



Prescription <= ? => Recommandation

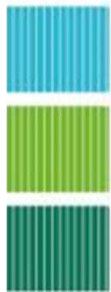
Réflexions sur le DOO

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Zoom sur...

- Stationnement résidentiel
 - Prévoir une offre adaptée en quantité et en qualité pour favoriser le stationnement résidentiel, le règlement des PLU ne pourra pas prévoir plus de 2 places de stationnement pour véhicule motorisé par logement, sauf pour les grands logements (> 80 m²) sur justification du besoin de stationnement.
 - Encourager les résidents à « laisser leur voiture au garage »
- Stationnement public
 - Favoriser la mutualisation du stationnement
 - Favoriser l'implantation d'un stationnement en périphérie des centres villes pour valoriser les modes doux et optimiser l'espace public dans les centres historiques
 - Réfléchir en amont à la localisation du stationnement pour les livraisons afin de ne pas altérer le fonctionnement et la circulation des centres villes
 - Réduire la circulation des poids lourds dans les secteurs les plus urbanisés pour éviter l'encombrement et la dégradation des voiries
 - Valoriser le stationnement dédié au covoiturage et aménager le cas échéant des places nécessaires en évitant la concurrence avec d'autres usages
- Stationnement à vocation touristique : rationaliser le stationnement pour éviter la dégradation et le stationnement sauvage
- Stationnement cyclable
 - Augmenter la part du stationnement cyclable pour favoriser son utilisation
 - Prendre en considération les besoins liés à l'électro-mobilité et aux vélos spéciaux
 - Augmenter les parcs à vélos aux haltes ferroviaires ou du réseau des cars pour favoriser le report modal
 - Créer un stationnement complet et sécurisé



Prescription <= ? => Recommandation

Réflexions sur le DOO

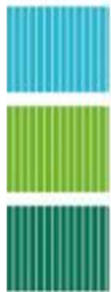
Zoom sur...

- Autres stationnements : à mettre en recommandation

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

	Normes minimum imposées pour le stationnement motorisé	Dispositions particulières
Bureaux et commerces	1 place / 75 m ² de surface de plancher	A minima 1 place est exigée à la création d'un bureau dont la surface serait inférieure à 75m ² .
Artisanat et fonction d'entrepôt	1 place / 100 m ² de surface de plancher	A minima 1 place est exigée à la création d'un local dont la surface serait inférieure à 100m ² .
Hébergement hôtelier	1 place / 50 m ² de surface de plancher	1 emplacement pour autocar est exigé par tranche de 50 chambres.
Constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif	1 place / 200 m ² de surface de plancher	A minima 1 place est exigée à la création d'un local dont la surface serait inférieure à 200m ² . Les besoins sont très variables en fonction des activités. Un examen des besoins complémentaires sera fait par les services compétents avec le pétitionnaire au regard de la capacité d'accueil de l'équipement et du personnel nécessaire à son fonctionnement.



Prescription <= ? => Recommandation

Réflexions sur le DOO

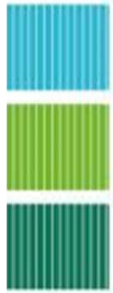
Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Organiser et favoriser le report modal pour le transport de marchandise

- ~~Valoriser le report modal sur les infrastructures ferroviaires pour réduire les flux routiers et l'engorgement~~
- ~~A contrario, veiller à ne pas engorger les flux ferroviaires~~





Réflexions sur le DOO

Rappel du PADD

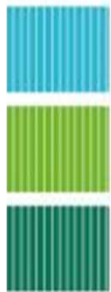
Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

- Couverture progressive en très haut débit du territoire d'ici 2020
- Suppression des dernières zones blanches du territoire

Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire

- Développer la couverture numérique et la téléphonie mobile du territoire
- Favoriser les nouveaux modes de travail permis par le numérique par la création ou mise à disposition de locaux adaptés



Prescription <= ? => Recommandation

Réflexions sur le DOO

Rappel du PADD

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

- Optimiser les potentialités dans le tissu urbain
- Limiter l'ouverture à l'urbanisation des zones périphériques
- Réduire l'emprise foncière des nouveaux projets

Optimiser les potentialités

- Optimiser les potentialités dans le tissu urbain existant (renouvellement urbain, densification, requalification des friches urbaines/industrielles)
- Délimiter l'enveloppe urbaine de la commune dans les documents d'urbanisme et analyser précisément son potentiel de renouvellement urbain

Limiter l'ouverture à l'urbanisation

- Si le potentiel en densification et renouvellement urbain (cf. ci-dessous) d'une commune (intégrant la rétention foncière) ne permet pas d'atteindre l'objectif de construction de logements, une extension urbaine est envisagée

Objectif en densification et renouvellement urbain (%) (y.c mobilisation vacance, résidences 2ndaires...)

Niveau 1	40
Niveau 2	40
Niveau 3	30
Niveau 4	25
Autres	20

Réflexions sur le DOO



Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Limiter l'ouverture à l'urbanisation (suite)

- Les extensions urbaines doivent se faire dans la limite des enveloppes maximales suivantes :

Scénario tendenciel	Besoin logt tendenciel	Besoin logt en extension urbaine	Enveloppe foncière 2012-2035 (ha)	Enveloppe annuelle (ha)
Niveau 1	1366	819	20	0,89
Niveau 2	458	275	9	0,41
Niveau 3	915	640	26	1,14
Niveau 4	953	715	32	1,41
Autres	1808	1447	93	4,06
Total	5500	3896	182	7,9

Scénario retenu	Besoin logt confortement	Besoin logt en extension urbaine	Enveloppe foncière 2012-2035 (ha)	Enveloppe annuelle (ha)
Niveau 1	1375	825	23	1,00
Niveau 2	440	264	9	0,39
Niveau 3	1045	732	30	1,30
Niveau 4	990	743	34	1,47
Autres	1650	1320	94	4,10
Total	5500	3883	190	8,3

- Permettre l'urbanisation d'un zone future à long terme si et seulement si toutes les zones à court terme sont urbanisées



Réflexions sur le DOO

Réduire l'emprise foncière des nouveaux projets

- Adapter les formes urbaines en fonction de l'armature territoriale

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidaires

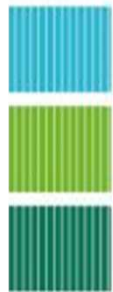
1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
3. Diversifier les modes de déplacement
4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
6. Préserver les ressources naturelles
7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Répartition par forme urbaine	Ind pur	Ind groupé	Collectif	% collectif 2012
Niveau 1	20%	20%	60%	69%
Niveau 2	25%	35%	40%	39%
Niveau 3	30%	45%	25%	25 % max
Niveau 4	40%	40%	20%	25 % max
Autres	75%	20%	5%	

- Renforcer les densités de logements adaptés aux typologies dominantes des espaces urbanisés existantes, et ainsi, valoriser l'identité des territoires et les rapports entre les environnements urbains et naturels
- Les densités devront être de minimum ___ en extension et de ___ au sein du tissu urbain **OK, proposer des chiffres**
- Les densités brutes minimales par niveau de pôle devront être les suivantes :

Densité moyenne (nb logement/ha)	
Niveau 1	36
Niveau 2	30
Niveau 3	25
Niveau 4	22
Autres	14

- Conduire une étude du potentiel de densification dans les communes pôles de l'armature



La suite...

11 juillet - Ateliers du SCOT avec les acteurs et PPA

A la rentrée : en route pour la finalisation du SCOT !

